



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 4 décembre 2017
à 20 heures 30**

Objet :

1 - FINANCES - Tarifs publics 2018

Nombre de membres en exercice : **32**

Nombre de membres présents : **21**

Quorum (16) : **atteint**

Nombre de membres excusés : **11**

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **3**

Nombre de membres absents : **11**

L'an deux mille dix-sept, le quatre du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit novembre deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Catherine GODBARGE, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Laurent DECKER, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Cédric CAER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Francine BOUVET qui a donné pouvoir à Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Jérémy FOLLY.

Yoann LEFEBVRE donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que les communes déléguées sont compétentes pour proposer les tarifs des services publics locaux s'appliquant sur leur territoire,
Considérant que l'indice des prix à la consommation a connu une hausse de 1 % entre septembre 2016 et septembre 2017,

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Un avis est demandé au conseil communal pour adopter les tarifs publics joints en annexes, applicables au 1^{er} janvier 2018.

Il convient de noter que,

- Les tarifs des services périscolaires suivants :
 - o Garderie
 - o Etude surveillée
 - o Restaurant scolaire
 - o Participation des communes aux charges de fonctionnement
- Les tarifs du conservatoire musique et danse
- Les tarifs de la Halle Michel Drucker

n'apparaissent pas dans la présente délibération.

En effet, ces tarifs n'étant pas votés en année civile mais en année scolaire pour les tarifs des services périscolaires et du conservatoire musique et danse. La billetterie numérique des spectacles de la Halle Michel Drucker nécessite davantage d'anticipation pour une mise en vente en ligne dès le début décembre. Ils ont déjà été délibérés au Conseil Municipal.

Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité

Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER



Tarifs publics 2018

	TARIFS 2017	TARIFS 2018	OBSERVATIONS
<u>CAMPING (à la journée)</u>			
- Adultes	2,00 €	2,00 €	
- Enfants : de 5 à 14 ans	1,70 €	1,70 €	
- Voiture	1,70 €	1,70 €	
- Moto	1,60 €	1,60 €	
- Caravane	1,70 €	1,70 €	
- Tente	1,60 €	1,60 €	
- Electricité	2,00 €	2,00 €	
- Garage mort	2,00 €	2,00 €	
- Camping-Car	3,00 €	3,00 €	
<u>FOURRIERE</u>			
- <u>Fourrière</u>			
- Prise en charge chien	71,00 €	71,00 €	
- Prise en charge chat	57,50 €	58,00 €	
- Prise en charge chiens dimanches, fériés, nuits	81,00 €	81,00 €	
- Prise en charge chats dimanches, fériés, nuits	76,00 €	76,00 €	
- Pension par jour chien	6,00 €	6,00 €	
- Pension par jour chat	3,50 €	3,60 €	

- Tatouage chien-chat puce électronique sans anesthésie	51,00 €	52,00 €
- Euthanasie	51,50 €	52,00 €
- Divers soins du vétérinaire (factures à joindre)		
- Fourrière (Toutes communes)		
- Chiens mordeurs (forfait 3 visites de vétérinaires obligatoires) :		
- au chenil	157,00 €	158,50 €
- à la clinique vétérinaire	136,00 €	137,00 €
- Consultation du vétérinaire à la clinique	35,50 €	36,00 €
- Perfusion	41,00 €	41,00 €
- Frais d'adoption	51,00 €	51,00 €
Utilisation de la fourrière (hors Vire Normandie)		
- Prise en charge chiens ou chats par la fourrière	86,00 €	86,00 €
- Euthanasie des chiens ou chats	58,00 €	58,00 €
- Pension journalière	11,00 €	11,50 €
- Tatouage à puce électronique sans anesthésie	51,00 €	52,00 €
- Pension		
- Pension par jour pour chien dont les maîtres seuls nécessitent une hospitalisation de longue durée + réquisition longue durée	5,00 €	5,00 €
- Pension pour chat (même cas)	3,00 €	3,00 €
- Pension chien des S.D.F.	Gratuit	Gratuit
- Dépôts animaux morts (Particuliers, vétérinaires)	12,00 €	12,00 €
- Location d'une châtière aux personnes extérieures	10,00 €	10,00 €
- Intervention pour animaux morts		
a) VIRE NORMANDIE	30,50 €	30,50 €
b) Hors VIRE NORMANDIE	35,50 €	33,50 €
Divers		

- Location du fusil hypodermique (1/2 journée)	43,00 €	43,50 €
- Seringues, fléchettes	13,00 €	18,00 €
Coût de main-d'œuvre du personnel communal	26,10 €	26,50

FETES ET MANIFESTATIONS LOCATION DE MATERIEL	TARIFS 2017		TARIFS 2018		OBSERVATIONS
	par jour	week-end	par jour	week-end	
	Podium roulant bâché 7,10 m x 6 m	392,28	560,39	394,00	
Podium modulable non bâché grandeur maxi 10,5 m x 7,5 m x 1,10 m (Sert aussi de ring de boxe 6x6)	134,49	201,73	135,00	203,00	
Podium bâché modulable 12 x 4,50	224,15	336,22	225,00	338,00	
9 x 4,50	168,11	224,15	169,00	225,00	
6 x 4,50	112,07	168,11	112,50	169,00	
3 x 4,50	56,04	67,24	56,50	67,50	
Estrade 3 m x 1,50 m hauteur 0,40 m à 0,70 m	22,42	28	22,50	28,10	
Podium 3 marches	11,46	13,76	11,50	13,80	
Escalier en bois	11,46	13,76	11,50	13,80	
Gradin "Virevoltés"	34,38	41,28	34,50	41,45	
Gradin pour concert église en escalier 6 m largeur 5 m profondeur	206,42	252,29	207,50	253,50	
Estrade en bois 2m x 1,50 m x 0,35 m	17,18	20,63	17,30	20,70	
Estrade en bois 2m x 0,70 m x 0,35 m	4,9	9,22	4,95	9,25	
Poteau bleus grandes longueurs	2,29	2,5	2,30	2,50	
Poteau blancs	2,29	2,5	2,30	2,50	
Poteau bleus moyennes longueurs	2,29	2,5	2,30	2,50	
Pupitre	11,46	13,76	11,50	13,80	
Bac à eau 800 litres	13,76	22,92	13,80	23,00	
Platine à pieds blancs + 24 cordes de séparation - l'unité (2 pieds et 1 corde)	4,57	5,15	4,60	5,20	
Paravents	4	4,57	4,00	4,50	
Barnums rouge 2 x 2	22,92	27,52	23,00	27,60	
Barnum bleu 4 x 1,5	28,66	34,38	28,80	34,50	
Panneau d'exposition feutre 1,70 x 1,20 + pieds	5,72	6,3	5,75	6,35	
Grille d'exposition dont 12 avec panneaux pleins moquetés	3,44	4	3,45	4,00	
Tréteau + plateau différents longueurs	5,72	6,86	5,75	6,90	

Table de 2 m dont 13 anciennes	5,72	6,86	5,75	6,90
Table de 1,20 x 0,80 m	6,86	9,16	6,90	9,20
Table de 0,88 x 0,88 (mises dans les écoles)	3,44	4	3,45	4,00
Table de 1,50 x 0,80	7,44	9,74	7,50	9,80
Table de 1,60 x 0,80	8,02	10,31	8,05	10,35
Isoloir en fer	4,57	5,15	4,60	5,20
Isoloir sans barre dans le bas	4,57	5,15	4,60	5,20
Isoloir en isorel	5,72	6,86	5,75	6,90
Siège pour élections	2,29	2,5	2,30	2,50
Bancelle de 3,50 m	1,71	2,07	1,75	2,10
Chaise en bois (anciennes)	0,91	1,14	0,95	1,15
Chaise en plastique	1,37	1,72	1,40	1,75
Chaise en bois (propre)	1,37	1,72	1,40	1,75
Chaise pliante verte	0,91	1,14	0,95	1,15
Urne en bois rouge	1,14	1,37	1,15	1,40
Rouleau de tapis de coco environ 15 m x 2 m de large	13,76	17,18	13,80	17,25
Rouleau de protection en 1,50 m de large x 20 m de long	13,76	17,18	13,80	17,25
Cube d'exposition 1,20 x 1,20 x 2,40	9,16	10,31	9,20	10,35
Cube d'exposition 1,20 x 1,45 x 2,60	9,16	10,31	9,20	10,35
Cube d'exposition 1,00 x 0,30 x 2,40	5,72	6,86	5,75	6,90
Cube d'exposition 1,20 x 0,30 x 2,40	5,72	6,86	5,75	6,90
Cube d'exposition 1,45 x 0,30 x 2,60	5,72	6,86	5,75	6,90
Cube d'exposition 1,45 x 0,30 x 2,40	15,06	25,1	15,10	25,20
Ecran sur pied	25,1	45,18	25,20	45,40
Sonorisation portable	5,72	6,86	5,75	6,90
Panneau 1,50 x 1,50 m en bois blanc	3,44	4	3,45	4,00
Panneau 1,50 m x 2,10 m	3,44	4	3,45	4,00
Pied noir (support)	0,56	0,91	0,60	0,95
Parquet en panneaux de 2 m ²	4,57	5,5	4,60	5,55

Barrière de 2 m	4,57	5,5	4,60	5,55
Barrière de 2,50 m	4,8	5,37	4,85	5,40
Drapeau à mettre sur écusson	2,29	2,5	2,30	2,50
Pavillon 150 x 225 cm	3,44	4	3,45	4,00

LOCATION SALLES COMMUNALES (en T.T.C.)

COMMUNE DELEGUEE DE VIRE

CAUTION : 50% du montant de la loc. pour l'ensemble des salles (sauf St Martin)

MAJORATION : 20% pour les extérieurs (Particuliers et Sociétés non virois).

Au delà du Week-End application du tarif journalier.

Salle du Vaudevillle : Pour les jours sup. autour du WE, application du tarif journalier hormis l'installation.

Le tarif Week-End est appliqué les veilles de jours fériés en semaine.

Nouvelles mesures pour les associations viroises pour la 1ère utilisation dans l'année, sauf association caritative (association à but non lucratif dont l'objectif est de porter secours et assistance aux plus démunis) ou association ne bénéficiant pas de subvention

	TARIFS 2017		TARIFS 2018		OBSERVATIONS
	par jour	week-end	par jour	week-end	
- Salle Polinière					
- Caution pour occupation de salle	145,00	145,00	145,00	145,00	
- Caution pour le ménage	50,00	50,00	50,00	50,00	
- Facturation du coût de l'énergie	50,00	50,00	50,00	50,00	
- Salle Chénédollé					
- Caution pour occupation de la salle	145,00	145,00	145,00	145,00	
- Caution pour le ménage	50,00	50,00	50,00	50,00	
- Facturation du coût de l'énergie	25,00	25,00	50,00	50,00	
- Salle Jean Moulin					
- Caution pour occupation de la salle	74,00	74,00	74,00	74,00	
- Caution pour le ménage	50,00	50,00	50,00	50,00	
- Facturation du coût de l'énergie	21,00	21,00	21,00	21,00	

- Salle du Vaudeville							
<i>Location du Vaudeville au lycée Curie : Abrogation de la délibération du 18/12/95 puisque un 1/2 tarif a été créé pour une location en semaine</i>							
Caution pour occupation de la salle		200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
caution pour le ménage		200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
Facturation du coût de l'énergie		111,00	111,00	111,00	111,00	111,00	111,00
Forfait vaisselle en fonction du nombre de personnes :							
* de 0 à 100		20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
* de 101 à 200		40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00
* de 201 à 300		60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00
* de 301 à 500		100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
* de 501 à 750		150,00	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00
* de 751 à 1 000		200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
2ème utilisation pour les associations ou autres							
- Salle Polinière (260 personnes)							
- Sans cuisine		72,88	146,04	73,00	147,00	147,00	147,00
- Avec cuisine (Avec lave-vaisselle)		145,77	291,55	146,00	293,00	293,00	293,00
- Caution sans cuisine (50% de la salle + garantie ménage : 50 €)		86,00	122,00	86,00	122,00	122,00	122,00
- Caution avec cuisine (50% de la salle + garantie ménage)		122,00	195,00	123,00	196,00	196,00	196,00
- Salle Chénédoillé (270 personnes)							
- Sans cuisine		72,88	146,04	73,00	147,00	147,00	147,00
- Avec cuisine (Avec lave-vaisselle)		145,77	291,55	146,00	293,00	293,00	293,00
- Caution sans cuisine (50% de la salle + garantie ménage / 50 €)		86,00	122,00	86,00	122,00	122,00	122,00
- Caution avec cuisine (50% de la salle + garantie ménage / 50 €)		122,00	195,00	123,00	196,00	196,00	196,00

- Ex-Cantine Jean Moulin (60 personnes)					
- Sans cuisine	45,14	74,21	45,50	74,50	
- Avec cuisine	75,42	150,88	76,00	151,50	
- Caution sans cuisine (50% de la salle + garantie ménage / 50 €)	72,00	86,00	72,00	87,00	
- Caution avec cuisine (50% de la salle + garantie ménage / 50 €)	87,00	124,00	88,00	125,00	
- Salle de la Maison des Associations (Rue de Picardie)					
	45,14		45,50		
- Salle du Vaudeville (1000 personnes)					
<i>Location du Vaudeville au lycée Curie : Abrogation de la délibération du 18/12/95 puisque un 1/2 tarif a été créé pour une location en semaine</i>					
- Particuliers, associations, entreprises	249,80	448,17	251,00	450,00	
+ Coin traiteur (Avec lave-vaisselle)	223,13	233,13	224,00	234,00	
- Caution (Dépôt de garantie + garantie ménage : 200 €)	400,00	400,00	400,00	400,00	
)					
- Extérieures à Vire Normandie					
- Extérieures à Vire Normandie	349,33	556,74	351,00	559,00	
+ Coin traiteur (Avec lave-vaisselle)	264,54	264,54	266,00	266,00	
- Caution (Dépôt de garantie + garantie ménage : 200 €)	400,00	400,00	400,00	400,00	
)					
- Locations de couverts (l'unité)					
- Particuliers, entreprises ou associations extérieures à Vire et pour toutes les salles	1,53	1,53	1,55	1,55	
- Locations à la Douzaine (Coupes, Flûtes, Verres...)	2,41	2,41	2,45	2,45	
<i>Location du Vaudeville au lycée Curie : Abrogation de la délibération du 18/12/95 puisque un 1/2 tarif a été créé pour une location en semaine</i>					

- Salle de la rue Turpin							
- A la journée	53,33		53,50				
- A la demi-journée	32,00		32,15				
- Cauton journée	27,00		27,00				
- Cauton demi-journée	16,00		16,00				
<u>Salle Tour aux Raines</u>							
- sans cuisine	45,14	74,21	45,35	74,50			
- Cauton (50% de la salle + garantie ménage : 50 €)	72,00	86,00	72,00	86,00			
- Salle de la Mairie de St Martin de Tallevende							
- Cauton salle	207,90	207,90	208,50	208,50			
- Vin d'Honneur	70,32	70,32	70,60	70,60			
- Salle avec cuisine	80,96	161,93	81,00	162,50			
- Lave-Vaisselle	22,92	22,92	23,00	23,00			
- Le couvert	1,53	1,53	1,55	1,55			
REPLACEMENT VAISSELLE CASSEE OU PERDUE VIRE							
	TARIFS 2017		TARIFS 2018				OBSERVATIONS
- Fourchette	2,05 €		2,05 €				
- Couteau	2,05 €		2,05 €				
- Cuillère à café	1,05 €		1,05 €				
- Cuillère à soupe	2,05 €		2,05 €				
- Assiette plate	1,85 €		1,85 €				
- Assiette creuse	1,85 €		1,85 €				
- Assiette à dessert	1,85 €		1,85 €				

- Verre à pied 14 cl	1,85 €	1,85 €
- Verre à pied 19 cl	1,85 €	1,85 €
- Coupe à champagne	1,85 €	1,85 €
- Verre pyrex	1,15 €	1,15 €
- Tasse à café	1,25 €	1,25 €
ORGANIGRAMME KABBA - GESTION D'OUVERTURE		
- Clé à puce électronique	63,37 €	63,37 €
- Clé sans puce électronique	26,58 €	26,58 €

	TARIFS 2017	TARIFS 2018	OBSERVATIONS
<u>CENTRE SOCIAL CHARLES LEMAITRE</u>			
<u>LOISIRS FAMILIAUX DE PROXIMITE :</u>			
Sorties de proximité (bus) :			
- pour un adulte et un enfant (0 à 15 ans)	4,00	4,00	
- par enfant supplémentaire (0 à 15 ans)	1,00	1,00	
- pour un adulte seul	4,00	4,00	
Sorties (activité + bus) :			
- par adulte	5,00	5,00	
- par enfant (0 à 15 ans)	2,00	2,00	
Sorties exceptionnelles (Saint-Malo, Chausey, Paris...) :			
- par adulte	10,00		
- par enfant (0 à 15 ans)	5,00		Suppression de ce tarif

	TARIFS 2017	TARIFS 2018	OBSERVATIONS
Médiathèque (pour les usagers domiciliés à Vire Normandie)			
Forfait Vire Normandie	Gratuit	Gratuit	
Tickets Plus			
Réservé aux abonnés sur présentation du reçu à la banque de prêt	10,00	20,05	Permet d'obtenir deux fois plus de documents
Forfait annuel collectivités dépôt de documents pour les collectivités, les écoles	Gratuit	Gratuit	
Médiathèque (pour les usagers hors Vire Normandie)			
Forfait Hors-Vire Normandie Tarif réduit* (*enfants de -16 ans, lycéens, étudiants, chercheurs d'emplois, bénéficiaires des minima sociaux)	10,00	10,05	
Forfait hors-Vire Normandie Tarif normal (*adultes)	20,20	20,25	
Forfait hors-Vire Normandie Famille (un minimum de 3 personnes dont un adulte)	30,20	30,25	
Tickets Plus			
Réservé aux abonnés sur présentation du reçu à la banque de prêt	20,00	20,05	
Forfait annuel collectivités dépôt de documents pour les collectivités, les écoles	15,20	15,25	
Médiathèque (Commun à Vire Normandie et hors Vire Normandie)			
Gestion des documents non rendus :			
- Rappel scolaires, étudiants et adultes par relance 1er rappel	5,00	5,00	
2ème rappel	10,00	10,00	
3ème rappel	15,00	15,00	
Tout document non rendu ou dégradé fera l'objet d'une facturation au prix d'achat			

	TARIFS 2017	TARIFS 2018	OBSERVATIONS
CINEMA			
- Tarif normal	7,00	7,00	
- Tarif réduit toute la semaine et Week-End ("Mercredi pour tous", + de 65 ans, scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi, CEZAM, Trip Normand)	5,50	5,50	
Bénéficiaires des minima sociaux, tarif de groupe en sn+2 et au délé)	3,20	3,30	
Tarif pour les moins de 14 ans (- de 14 ans)	4,00	4,00	
- Remplacement des lunettes 3D (prix TTC)	15,00	15,00	
- Consignation carte d'abonnement magnétique	1,00	1,00	
- Carte Fidélité Adultes (vendu par 5)	26,00	26,00	
- Carte Fidélité Jeunes - 16 ans (vendu par 5)	20,00	20,00	
Frais de Facturation (2,40 %) à valoir sur l'achat d'une place TTC de cinéma sur INTERNET Via le SITE WEB DU CINEMA			
- Collège au cinéma			
- Ecole et cinéma			
- Lycéens et apprentis au Cinéma			
les élèves disposant de la carte lycéens au cinéma et les élèves de l'option cinéma du lycée Marie Curie bénéficient d'un tarif de groupe			
- Opérations Spéciales, groupes en SN et SN+1	4,50	4,50	
- Orange Cinéday	5,00	5,00	
Location salle Cinéma (prix TTC)			
- Location en journée	420,00	420,00	
- Caution	500,00	500,00	

	TARIFS 2015	TARIFS 2016	TARIFS 2018	OBSERVATIONS
CIMETIERES COMMUNAUX	2017	2018		
COMMUNE DELEGUEE DE VIRE				
1) OPERATIONS RELEVANT DU BUDGET GENERAL (Tarif I.T.C.)	-	-	-	-
I. INHUMATION EN TERRAIN COMMUN AVEC EMPACEMENT INDIVIDUEL POUR UNE DUREE DE 5 ANS	GRATUIT	GRATUIT		
II. Concessions renouvelables de terrain dans les cimetières :				
<i>II-A. Pour les adultes 3,36m2 :</i>				
- Concession 15 ans	150,00 €	150,00 €	150,00 €	
- Concession 30 ans	250,00 €	250,00 €	250,00 €	
- Concession 50 ans	400,00 €	400,00 €	400,00 €	
<i>II.B. Pour les enfants 1m2 :</i>				
- Concession 15 ans	30,00 €	30,00 €	30,00 €	
- Concession 30 ans	60,00 €	60,00 €	60,00 €	
- Concession 50 ans	90,00 €	90,00 €	90,00 €	
III. Caveau provisoire :				
- Redevance journalière (pour les 10 premiers jours) avec un minimum de perception de 3,05 €	1,66 €	1,66 €	1,66 €	
- Redevance journalière du 11 ^e au 20 ^e ème jour	1,88 €	1,88 €	1,88 €	
- Redevance journalière au-delà du 20 ^e ème jour	2,25 €	2,25 €	2,25 €	
- Droit fixe pour ouverture, nettoyage et fermeture caveau provisoire	13,06 €	13,06 €	13,06 €	
IV. Jardin du Souvenir : Dispersion des Cendres	30,00 €	30,00 €	30,00 €	
V. Concession renouvelable "caveau-urne" 0,60 x 0,60				
- Concession caveau-urne 15 ans	40,00 €	40,00 €	40,00 €	
- Concession caveau urne 30 ans	80,00 €	80,00 €	80,00 €	
- Concession caveau urne 50 ans	160,00 €	160,00 €	160,00 €	
VI. Concession renouvelable en columbarium				

-Columbarium : 15 ans	210,00 €	210,00 €
- Columbarium : 30 ans	420,00 €	420,00 €
VII. Taxe d'Inhumation		
art.L.2223-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : Les convois, les inhumations et les crémations peuvent donner lieu à la perception de taxes dont les tarifs sont votés par le conseil municipal. Dans ces tarifs, aucune surtaxe ne peut être exigée pour les présentations et stations dans un lieu de culte. La circulaire du 12 déc. 1997 le prévoit expressément (paragraphe 1.1.2., p. 5 « les opérations d'inhumation comprennent les inhumations en terrain commun, dans une propriété privée, dans une concession particulière, dans un caveau provisoire, les dépôts des urnes cinéraires dans une sépulture ou dans une case de columbariums, éventuellement la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir ». La ville de VIRE exonère de cette taxe les inhumations inscrites au titre de la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	17,50 €	17,50 €
- Creusement des fosses : pour les personnes dépourvues de ressourcements suffisantes		
creusement forfaitaire d'une place adulte	168,00 €	168,00 €
creusement forfaitaire d'une place enfant	42,00 €	42,00 €
Evidement des cases sanitaires des caveaux construits	8,50 €	8,50 €
Photocopies des recherches généalogiques et documents d'archives		
format A4 (21X29,7)		
format A3 (29,7		
Tarifs droits de place et redevance d'occupation du domaine public gérés par délégation de service public		
MARCHE HEBDOMADAIRE		
- Forfait pour tout déballeage	2,32 €	2,36 €

- Alimentaires, le ml abonné au mois	0,72 €	0,74 €	
- Alimentaires, le ml non abonné à la journée	0,90 €	0,92 €	
- Non alimentaires, le ml abonné au mois	0,62 €	0,63 €	
- Non alimentaires, le ml non abonné à la journée	0,79 €	0,81 €	
- panier à l'unité	0,49 €	0,50 €	
- Hailettes	4,80 €	4,88 €	
MARCHES NOCTURNES			
			Minimum de règlement par chèque (abonnés) 105,04 €
droit de place le ML par séance	3,12 €	3,17 €	
FETES FORAINES			
le M ²	1,03 €	1,05 €	
exposition de voitures publicitaires ou voitures d'occasions destinées ou non à la vente par jour et par unité	5,11 €	5,19 €	
FOIRES			
Etalage le ML par jour pour les buvettes, ventes alimentaires et non alimentaires, fleurs,	3,94 €	4,00 €	
Friteuse ou grill à l'unité	5,11 €	5,19 €	
Exposition de voitures publicitaires ou voitures d'occasions destinées ou non à la vente par jour et par unité	7,31 €	7,42 €	
Exposition de matériel agricole le m ² par jour	1,69 €	1,72 €	
Foire aux arbres, l'emplacement le ML par jour (foire qui dure un week-end)	4,61 €	4,68 €	
BROCANTES ET VIDE GRENIER dans le cadre de la foire des rogations			
VIROIS EN DESSOUS DE 5 ML	1,00 €	1,00 €	
VIROIS AU DESSUS DE 5ML, LE ML SUPPLEMENTAIRE	0,50 €	0,50 €	
HORS VIROIS EN DESSOUS DE 5ML	2,00 €	2,00 €	
HORS VIROIS LE ML SUPPLEMENTAIRE	1,00 €	1,00 €	

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GEREE EN REGIE PAR LA COMMUNE

POUR LES FETES, SPECTACLES, MANIFESTATIONS, ATTRACTIONS, ANIMATIONS SUR LE TERRITOIRE

LES CIRQUES (forfait pour un emplacement n'excédant pas 3 jours)

- 4ème catégorie (moins de 300 places)	158,00 €	158,00 €	
- 3ème catégorie (301 à 700 places)	320,00 €	320,00 €	
- 2ème catégorie (701 à 1500 places)	440,00 €	440,00 €	
- 1ère catégorie (+ de 1500 places)	495,00 €	495,00 €	
le jour supplémentaire toute catégorie	30,00 €	30,00 €	

Les actions d'animations, ventes, manifestations, spectacles, attractions

exposition de voitures publicitaires ou voitures d'occasions destinées ou non à la vente par jour et par unité	5,00 €	5,00 €	Encaissement annuel
vente de fleurs le ML par jour	2,00 €	2,00 €	Encaissement annuel
fêtes foraines : tarif forfaitaire appliqué à l'organisateur, en dehors des fêtes gérées par DSP droits de place	766,00 €	766,00 €	
étaillage le ML par jour pour les buvettes, ventes alimentaires et non alimentaires (hors fleurs)	3,85 €	3,85 €	Encaissement annuel
supplément à payer une seule fois "forfait" , au moment de l'autorisation de la demande, quelque soit la durée de l'emplacement, pour le fait d'utiliser une friteuse, grill, four	5,00 €	5,00 €	Encaissement annuel
Exposition de matériel agricole le m ² par jour	1,65 €	1,65 €	Encaissement annuel
taxe journalière : tarif applicable pour toute occupation du domaine public par ML par jour pour laquelle un tarif n'est pas expressément prévu dans le présent règlement	2,00 €	2,00 €	Encaissement annuel
<u>spectacles (marionnettes, représentation théâtrale...) et attractions en dehors d'une foire):</u>			
manège égal ou inférieur à 10X10m ² en dehors de ceux installés dans le cadre d'une foire (forfait à la semaine)	48,00 €	48,00 €	
manège égal ou supérieur à 12X14m ² en dehors de ceux installés dans le cadre d'une foire (forfait à la semaine)	96,00 €	96,00 €	
Spectacles ou attractions 6ème catégorie (Moins de 100 places)	60,00 €	60,00 €	
Spectacles ou attractions 5ème catégorie (de 101 à 200 places)	120,00 €	120,00 €	

REDEVANCES DU DOMAINE PUBLIC POUR LES COMMERCES, BARS, RESTAURANTS : INSTALLATION DE TERRASSES, PORTES MENUS, CHEVALETS, PRESENTOIRS, PARAVENTS, SUPPORTS PUBLICITAIRES.....

- Terrasses sur la voie publique (le m ²) par an	10,00 €	10,00 €
- tarif annuel forfaitaire pour emprise sur le trottoir hors terrasse pour emplacement de chevalets, portes menus, présentoirs, corbeilles, porte vêtement, paravents, supports publicitaires, glacière, parasols, meubles... dans une limite de 2m ² en façade. Attention, la collectivité est libre de retirer l'autorisation ou d'imposer des restrictions pour assurer la sécurité, le stationnement ou la libre circulation des piétons	36,00 €	36,00 €

EXONERATION DE REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC conformément au Code Général des Personnes Publiques (CGPPP) sont exonérés de redevance d'occupation du domaine public

les événements à caractère culturels, associatifs, sportifs, caritatifs, institutionnels à but non lucratif et non promotionnel ou publicitaire	gratuit	gratuit
lorsque l'occupation est la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous (sécurité et salubrité publique) ou lorsque l'occupation contribue à assurer la conservation du domaine public lui-même (canalisations d'égouts, d'eaux pluviales ou ménagères...).	gratuit	gratuit
lorsque l'occupation est à but non commercial notamment lorsque la ville facilite le déménagement d'un usager en bloquant une rue afin de garantir la sécurité des demandeurs et des tiers utilisateurs du domaine public	gratuit	gratuit

nb : toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite auprès de la Mairie 3 semaines avant l'événement

tout métrage sera arrondi au métrage supérieur.
toute période forfaitaire entamée est due

en cas de force majeure toute annulation d'événement et remboursement de la créance est acceptée si le service instructeur est prévenu 24h avant, hormis les personnes bénéficiant d'abandonnement forfaitaire à la semaine, au mois ou annuel où toute période entamée est due sauf à demander le retrait de l'autorisation pour la période suivante

	TARIFS 2017	TARIFS 2018	OBSERVATIONS
<u>ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS</u> (Tarif annuel)			
- Enfants Vire Normandie de 6 et 7 ans	47,00 €	47,50 €	
- Enfants hors Vire Normandie de 6 et 7 ans	59,50 €	60,00 €	
<u>VELOS ELECTRIQUES</u>			
LOCATION			
<i>Pour les particuliers Vire Normandie tarif en fonction des ressources :</i>			
Tranche au-delà de 570 €			
Mois	35,15 €	35,50 €	
Trimestre	90,40 €	91,00 €	
Semestre	160,00 €	161,00 €	
Année	301,20 €	304,00 €	
Tranche de 0 à 570 €			
Mois	25,10 €	25,30 €	
Trimestre	60,25 €	60,80 €	
Semestre	100,00 €	101,00 €	
Année	200,80 €	202,00 €	
<i>Pour les particuliers hors Vire Normandie :</i>			
Mois	45,20 €	45,60 €	
Trimestre	110,45 €	111,50 €	
Semestre	200,00 €	202,00 €	
Année	351,40 €	355,00 €	

Pour les associations viroises

Année	200,80 €	202,00 €
Location Salle de sport :		
Coût horaire	20,00 €	20,20 €
Coût de la journée	130,00 €	131,30 €
<u>CHALET'S</u>		
Week-end	350,00 €	350,00 €
Semaine	300,00 €	300,00 €
journée	250,00 €	250,00 €
Durée du Marché de Noël	800,00 €	800,00 €

VOIRIE (non soumis à la T.V.A.)		TARIFS 2017	TARIFS 2018	OBSERVATIONS
Dépose et repose de bordures béton ou granit	mètre	32,08 €	32,40 €	
F. et P. de bordures béton	mètre	39,37 €	39,80 €	
F. et P. de bordures granit	mètre	109,40 €	110,50 €	
F. et P. de contrebordures béton	mètre	39,37 €	39,80 €	
F. et P. de contrebordures granit	mètre	109,05 €	110,10 €	
Dépose et repose de contrebordures	mètre	32,08 €	32,40 €	
Dépose et repose de sabot de gargouille	l'unité	16,67 €	16,80 €	
Dépose et repose de bec de gargouille	l'unité	16,67 €	16,80 €	
Dépose et repose de tuyau gargouille	ml	20,00 €	20,20 €	
Fourniture et pose de tuyau gargouille acier Ø 100	ml	37,62 €	38,00 €	
Fourniture et pose de bec en fonte	l'unité	48,62 €	49,10 €	
Fourniture et pose de sabot de gargouille	l'unité	48,62 €	49,10 €	
Caniveaux double revers	ml	44,06 €	44,50 €	
Construction de regard 20 x 20 avec tôle striée	l'unité	73,26 €	74,00 €	
Construction de regard 40 x 40 avec tôle striée	l'unité	108,73 €	109,80 €	
Fourniture et pose de coude Valorex	l'unité	6,08 €	6,10 €	
Démolition et réfection de trottoir en T.V. sur 0,20	m2	14,79 €	14,90 €	
Réfection de trottoir en enrobé à chaud 80 kg/m²	m2	32,14 €	32,50 €	
Réfection de chaussée en enrobé à chaud 100 kg/m²	m2	34,09 €	34,40 €	
Fourniture et transport d'enrobé à froid et mise en œuvre	la tonne	32,14 €	32,50 €	
Mise à niveau de bouche à clé	l'unité	31,69 €	32,00 €	
Réfection de trottoir ou chaussée en émulsion bi-couche	m2	25,55 €	25,80 €	
Reprise de chaussée devant les caniveaux	ml	20,45 €	20,70 €	
Mise à niveau de chambre PTT simple	l'unité	70,65 €	71,40 €	
double	l'unité	90,67 €	91,60 €	

triple	l'unité	110,86 €	112,00 €
Balayeuse	l'heure	108,43 €	109,50 €
Roto-faucheuse	l'heure	98,39 €	99,40 €
Tracteur remorque avec chauffeur	l'heure	50,40 €	50,90 €
Mise en place de signalisation	forfait	70,56 €	71,30 €
Fourniture et pose de latte 1500x140	l'unité	190,76 €	192,70 €
Fourniture et pose de latte 1500x250	l'unité	245,98 €	248,40 €
Fourniture et pose de panneau de police/dos ouvert	l'unité	177,42 €	179,20 €
Fourniture et pose de panneau de police/dos fermé	l'unité	219,16 €	221,30 €
Mise en place - coût horaire		27,45 €	27,70 €



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 4 décembre 2017
à 20 heures 30**

Objet :

2 - JEUNESSE - Convention pluriannuelle relative à la gestion du centre socioculturel CAF

Nombre de membres en exercice : **32**

Nombre de membres présents : **21**

Quorum (16) : **atteint**

Nombre de membres excusés : **11**

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **3**

Nombre de membres absents : **11**

L'an deux mille dix-sept, le quatre du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit novembre deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Catherine GODBARGE, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Laurent DECKER, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Cédric CAER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Francine BOUVET qui a donné pouvoir à Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Jérémy FOLLY.

Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Caisse d'Allocations Familiales du Calvados gère sur la commune déléguée de Vire un centre socioculturel situé rue Anne Morgan. Dans le cadre de leur partenariat en matière d'animation de la vie sociale, la commune déléguée de Vire et la CAF participent au fonctionnement de cet équipement.

La CAF assure la gestion technique et financière de cet équipement.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Considérant que les activités du centre socioculturel situé rue Anne Morgan s'inscrivent dans la politique d'action sociale de la collectivité sollicitée et dans les missions définies dans la Convention d'Objectifs et de Gestion de la CNAF,

Considérant que les actions mises en œuvre en faveur des familles viroises s'appuieront sur le tissu associatif et le partenariat institutionnel et devront favoriser les complémentarités des interventions de chacun des partenaires du territoire,

Considérant que les 2 parties ont mis en place les conditions de suivi des activités du centre socioculturel, de suivi de gestion et d'évaluation au regard des objectifs attendus,

Une convention pluriannuelle, d'une durée de 4 années, à partir de 2018 est proposée dans la continuité de la précédente afin de poursuivre les actions, au quotidien, en direction des familles.

La participation de la commune déléguée de Vire au bon fonctionnement de cet équipement est à hauteur de 198 800€ par an.

Il est proposé au conseil communal de bien vouloir donner un avis sur les principes d'une nouvelle convention pluriannuelle ci-annexée.

Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité

Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER

PROJET DE CONVENTION 2018 / 2021 RELATIVE A LA GESTION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DE LA CAF de VIRE

La Ville de Vire, représentée par son Maire, Marc ANDREU - SABATER, dûment autorisé par délibération du conseil municipal en date du,

Ci-après désignée : la Ville,

D'une part,

et la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados, représentée par son Directeur, Monsieur Christian LE PETITCORPS,

Ci-après désignée : la CAF

D'autre part,

Ci-après toutes deux dénommées ensemble "les parties" ;

PREAMBULE

La Caisse d'Allocations Familiales du Calvados, dans le cadre de ses orientations d'action sociale, soutient, conçoit et développe des actions favorisant l'accompagnement des familles.

La ville de VIRE accompagne cette démarche, pour favoriser le développement social de ses quartiers.

Considérant qu'un partenariat entre ces parties est le garant d'une mise en place cohérente et pertinente du projet à destination des familles, il convient au moyen de la présente convention de déterminer les conditions dans lesquelles la ville de VIRE et la Caisse d'Allocations Familiales interviennent au sujet du Centre Socioculturel.

L'entrée en vigueur de cette convention met fin à celle du validé au sein de votre conseil municipal du 13 avril 2015.

ARTICLE 1 : OBJET

La CAF et la Ville de VIRE conviennent ensemble de faciliter la mise en œuvre d'actions à destination des familles viroises, à travers des actions du Centre Socio-Culturel situé rue Anne Morgan.

La CAF du Calvados élabore, en partenariat avec la Ville de Vire, un projet d'équipement. Il définit les objectifs que les deux parties s'assignent dans le cadre de la gestion de l'équipement.

Le Centre Socioculturel situé rue Anne Morgan assure quatre objectifs conformes aux missions définies dans la Convention d'Objectifs et de Gestion de la Cnaf ;

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,

- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles.

Son action s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet partagée par la Ville de VIRE.

A ce titre les deux parties veilleront à :

- Renforcer la coordination dans leurs interventions respectives,
- Favoriser la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné,
- Porter une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Les actions du Centre Socio-Culturel situé rue Anne Morgan s'intégreront au sein de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre la CAF et la Ville de VIRE en 2017.

Les deux parties s'appuieront sur le tissu associatif et le partenariat Institutionnel existant pour la réalisation des actions.

ARTICLE 2 : COMPOSITION COMITE DE GESTION

Il est constitué un comité de gestion ainsi composé :

A titre délibératif :

- Président : le Maire de Vire ou son représentant
- Vice président : le Président de la CAF ou son représentant,
- Membres : 3 conseillers municipaux de la Ville de Vire ,
3 administrateurs de la CAF,

A titre consultatif :

- la directeur général des services de la Ville de Vire, ou son représentant,
- le responsable de l'action sociale de Ville de Vire, ou son représentant
- le directeur de la CAF, ou son représentant,
- l'agent comptable de la CAF
- le responsable du centre socio-culturel.

Le comité de gestion pourra s'adjoindre, à titre consultatif, toute autre personne qualifiée qu'il jugera utile.

Compte tenu du caractère bilatéral de ce comité de gestion, en cas de partage des voix, la voix du Président ne sera pas prépondérante.

Le Comité de gestion tiendra au moins une réunion par an consacrée :

- à la présentation du rapport d'activité et des comptes de résultat
- à la validation de toute décision de modification des activités du Centre socio-culturel,
- à la validation du projet de budget analytique

Il étudiera les activités du Centre en fonction des besoins des quartiers.

ARTICLE 3 : COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE

Il est constitué un comité technique ainsi composé :

- le responsable du centre socio-culturel,

- le directeur de la CAF ou son représentant,
- le directeur général des services de la Ville de Vire ou son représentant,
- le responsable de l'action sociale de la Ville de Vire ou son représentant,
- le responsable du service éducation ou son représentant.

Le comité technique pourra s'adjoindre à titre consultatif, toute personne qualifiée qu'il jugera utile.

Le comité technique tiendra au moins une réunion par an.

Cette réunion aura pour objet de préparer le comité de gestion.

Les échanges préalables au comité de gestion porteront à la fois sur les activités développées par le Centre socio-culturel et sur le budget du centre.

L'une ou l'autre des parties pourra prendre l'initiative d'une réunion supplémentaire du comité technique en fonction des actualités liées aux activités du centre.

ARTICLE 4 : PARTICIPATION DE LA VILLE

La Ville de Vire s'engage à participer au fonctionnement du Centre socio- culturel au regard du programme d'actions présenté et validé par le Comité de Gestion.

La Ville de Vire s'engage à verser à la CAF les montants maximum suivants pour prendre en charge les dépenses nettes réalisées en exécution du budget de fonctionnement du Centre socio-culturel pour :

- 2018 : 198 800 €

- 2019 : 198 800 €

- 2020 : 198 800 €

- 2021 : 198 800 €

La participation de la ville s'inscrit dans un périmètre d'une offre de service constante de 25 places pour le multi accueil.

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT

La participation de la Ville est versée annuellement sur décision du Conseil municipal et après approbation des documents financiers selon la procédure prévue à l'article 4.

Ce versement est effectué avant le 31 décembre de l'année calendaire qui suit celle de l'exécution budgétaire.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une période de quatre ans, et prendra effet au 01/01/2018.

Le texte de cette convention pourra être révisé par avenant après accord entre les parties contractantes.

Durant la période de juin 2020 à décembre 2021 avant le comité de gestion, celle-ci fera l'objet de nouvelles négociations afin de déterminer le cadre d'intervention de la période suivante.

ARTICLE 7 : RESILIATION

Chacune des deux parties pourra dénoncer ladite convention, par lettre recommandée avec accusé de réception, à sa date anniversaire en respectant un préavis de 6 mois.

ARTICLE 8: CONTENTIEUX – RECOURS

Les parties font état des domiciliations suivantes :

- La CAF, en son siège : 8, avenue du 6 Juin à CAEN
- La Ville, Hôtel de Ville, 11 rue Deslongrais

En cas de litige, contentieux, ou recours, le tribunal compétent est le tribunal administratif de CAEN.

Fait à Vire, le

Le Directeur de la
Caisse d'Allocations Familiales

Le Maire

Christian LE PETITCORPS

Marc-ANDREU-SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 4 décembre 2017
à 20 heures 30**

Objet :

**3 - EDUCATION - Subventions pour les sorties
pédagogiques des écoles**

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 21

Quorum (16) : **atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents : 11

L'an deux mille dix-sept, le quatre du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit novembre deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Catherine GODBARGE, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Laurent DECKER, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Cédric CAER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Francine BOUVET qui a donné pouvoir à Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Jérémy FOLLY.

Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Bien que les sorties pédagogiques occasionnelles comprenant la pause déjeuner ou dépassant les horaires habituels de la classe n'entrent pas dans le cadre des dépenses obligatoires des communes, la commune déléguée de Vire aide au financement de ces sorties pédagogiques facultatives, en allouant une dotation annuelle versée à chaque école par le biais des OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole).

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Par délibération en date du 16 octobre 2014, le Conseil Municipal avait décidé de remplacer les prises en charge à hauteur de 50% du coût du transport des sorties pédagogiques, dites de fin d'année, par une subvention versée aux coopératives des écoles.

Depuis cette date, la Collectivité verse aux coopératives des écoles publiques viroises une subvention calculée selon un prix forfaitaire par élève en fonction des effectifs recensés à la rentrée des vacances de la Toussaint.

Cependant, il est régulièrement demandé l'augmentation des forfaits par élève, jugés insuffisants, dans la mesure où le coût des transports augmente fortement chaque année. Les forfaits validés par le Conseil Municipal du 3 avril 2017, à hauteur de 6€ par élève de maternelle et de 7€ par élève d'élémentaire, pourraient donc être réévalués à un montant unique de 8€ pour chaque enfant des écoles primaires.

Cette dépense inscrite au compte 6574 « subvention de fonctionnement » du service commun du budget des affaires scolaires passerait ainsi de 5 186 € versés en 2017, à 6 064 € pour l'année 2018. Sans augmentation du forfait la subvention serait de 5 047 €.

Suivant l'avis de la Commission Education de la commune déléguée de Vire, il est demandé au Conseil Communal un avis pour adopter ce nouveau forfait de 8€ par élève de primaire pour le financement d'une sortie pédagogique par année scolaire, pour l'année 2018 et les suivantes.

Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité

Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 4 décembre 2017
à 20 heures 30**

Objet :

4 - EDUCATION - Fin du goûter lait

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 21

Quorum (16) : **atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents : 11

L'an deux mille dix-sept, le quatre du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit novembre deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Catherine GODBARGE, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Laurent DECKER, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Cédric CAER, Olivia NEEL, Sarah AKABI Francine BOUVET qui a donné pouvoir à Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Jérémy FOLLY.

Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Seule l'école maternelle Jean Moulin bénéficie du financement d'un goûter lait offert le matin aux élèves des classes maternelles, moyennant un tarif forfaitaire de 1,80€ par mois. En recherche constante d'équité sur le territoire, la Commission Education souhaite mettre fin à ce privilège.

Cette dépense est inscrite au compte 60623 « alimentation » de la sous rubrique Ecoles Maternelles du budget des affaires scolaires pour un montant de 1 500 €.





Cette somme pourrait être réaffectée sur la ligne budgétaire dédiée aux subventions permettant ainsi d'octroyer une participation plus importante de la collectivité dans le cadre des sorties pédagogiques facultatives des écoles primaires viroises.

Suivant l'avis de la Commission Education de Vire, il est demandé au Conseil Communal un avis pour valider la fin du dispositif « Goûter Lait » à la fin de l'année scolaire 2017/2018.

Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité

Le Maire délégué
de la Commune déléguée de VIRE
Maire **ANDREU SABATER**



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 4 décembre 2017
à 20 heures 30**

Objet :

5 - SPORT, ASSOCIATIONS - Subventions aux associations

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 21

Quorum (16) : **atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents : 11

L'an deux mille dix-sept, le quatre du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit novembre deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Catherine GODBARGE, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Laurent DECKER, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Cédric CAER, Olivia NEEL, Sarah AKABI Francine BOUVET qui a donné pouvoir à Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Jérémy FOLLY.

Philippe MALLEON/Marie-Noëlle BALLE donnent lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

- **Le Bicross club virois demande une aide au déplacement pour plusieurs compétitions : le trophée de France les 24 et 25 juin à Nazelle Negron, le challenge France du 7 au 9 juillet et le challenge européen du 13 au 16 juillet à Bordeaux. Les dépenses engagées sont de 5 474€. La commission sport / vie associative propose une subvention de 2 000€.**

Un avis est demandé au conseil communal sur l'attribution de cette subvention.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





- **L'USMV athlétisme** demande une aide au déplacement pour la participation de l'équipe Cadette/junior aux interclubs promotions qui ont eu lieu à Montélimar dernièrement. La section indique un budget de 1 959€ pour participer à cette compétition. La commission sport / vie associative propose une subvention de 400€.
Un avis est demandé au conseil communal sur l'attribution de cette subvention.
- **La Ligue contre le Cancer** a adressé aux 200 écoliers de CM2 de Vire Normandie un agenda scolaire dans le cadre de l'éducation à la santé. Par Courrier cette institution sollicite une subvention pour la réalisation de cette action. La commission sport / vie associative propose une subvention de 200€.
Un avis est demandé au conseil communal sur l'attribution de cette subvention.

Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité

Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil Communal**

Commune déléguée de Vire

Séance du 4 décembre 2017 à 20 heures 30

Objet :**CULTURE - Musée - Subvention FRAM-FRAR**

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 21

Quorum (16) : **atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents : 11

L'an deux mille dix-sept, le quatre du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit novembre deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLEON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Catherine GODBARGE, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Laurent DECKER, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Cédric CAER, Olivia NEEL, Sarah AKABI Francine BOUVET qui a donné pouvoir à Claudine ARRIVE, Roland BERAS, Jérémy FOLLY.

Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :**Mes Chers Collègues,**

Le musée de Vire Normandie bénéficie de l'appellation « Musée de France ».

À ce titre, dans le cadre de l'enrichissement et de la bonne conservation des collections du musée, la commune de Vire Normandie a la possibilité d'obtenir le soutien financier du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées (FRAM) et du Fonds Régional d'Aide à la Restauration des Musées (FRAR), mis en place par convention entre l'État et le Conseil Régional de Normandie.

La commune de Vire Normandie sollicite ainsi pour l'année 2018, pour tous les projets d'acquisition et/ou de restauration du musée de Vire Normandie ayant reçu un avis favorable en Commission Scientifique Régionale des Musées, une subvention au taux le plus élevé possible au titre du FRAM et du FRAR auprès de l'État (DRAC) et de la Région.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Un avis est demandé au Conseil Communal pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter et à signer toutes subventions possibles au titre du FRAM et du FRAR auprès de l'Etat (DRAC) et de la Région.

Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité

Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER

